

Le Conseil de l'Ordre se met en 4 pour que les étrangers exerçant sans autorisation soient régularisés. !

écrit par Christine Tasin | 18 novembre 2020



Ce sont les mêmes qui ne se sont jamais beaucoup battus contre le Numerus clausus, n'est-ce pas... Des fois qu'on ait trop de rivaux et qu'on gagne moins bien sa vie... C'est plus facile de s'en prendre à Raoult qu'au numerus clausus et donc au gouvernement !

Ce sont les mêmes qui ont laissé les différents gouvernements fermer les hôpitaux de proximité, les lits... pour obéir aux prescriptions de Bruxelles.. C'est plus facile de s'en prendre à Raoult qu'aux gouvernement s de Macron !

Parce que, même si ce n'est pas le Conseil de l'ordre qui a décidé et voté les articles de loi évoqués dans le message ci-dessous, ils se sont bien gardés de pousser le moindre coup de gueule... Qui ne dit mot consent.

Mais le pire dans l'histoire c'est qu'on apprend que nombre de médecins étrangers exercent leur art en France SANS AUTORISATION ! Et comme ils sont de plus en plus nombreux dans les services hospitaliers, désertés par les libéraux qui

n'y trouvent pas leur compte, on peut à bon droit se demander à qui notre santé et même notre vie est confiée ! Alors que les médecins européens ont, eux, un cahier de charges assez lourd pour pouvoir exercer dans un autre pays que leur pays d'origine.

Un médecin, ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse peut exécuter temporairement et occasionnellement, des actes de sa profession en France sans être inscrit au tableau de l'Ordre des médecins

Voir les conditions ici :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/medecin/carriere/realiser-libre-prestation-services>

Voici le message que nombre de médecins ont reçu :

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'article 70 de la loi du 24 juillet 2019 a instauré une procédure dite de régularisation pour les praticiens à diplôme **hors union européenne, exerçant sur le territoire français, sans autorisation d'exercice** permettant l'inscription au tableau de l'Ordre des Médecins.

Le décret 2020-2017 ainsi qu'**un arrêté du 7 août 2020** prévoit que les Commissions Régionales d'autorisation d'exercice doivent être effectives au 1^{er} novembre 2020.

Ces Commissions sont composées de deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés par le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins.

Aussi, nous vous demandons de nous informer par retour de courriel si vous désirez participer à l'une de ces Commissions dans votre spécialité.

Veillez agréer, Chères Consœurs, Chers Confrères,

l'expression de notre entière considération.

.

Question de Béotienne numéro 1 : elle sert à quoi l'UE ? On n'arrête pas de voter des lois, des règlements... pour faire entrer un maximum d'extra-européens chez nous ? C'est bien la preuve par 9 que l'UE n'était que la première étape avant le gouvernement mondial...

.

Comme d'habitude, le Conseil de l'Ordre se comporte en petit toutou de Macron... allant au-devant de ses désirs ou y obéissant, que ce soit pour excommunier Raoult (Joyeux et tous les autres, en passant) ou pour faire entrer encore plus d'étrangers chez nous... fussent-ils médecins.

.

Alors qui va décider que les médecins étrangers peuvent être régularisés ? Des médecins du Conseil de l'Ordre qui vont faire partie d'une commission... Et cette commission, elle va les accompagner sur le terrain, les regarder officier ou se contenter de poser des questions auxquelles n'importe quel étudiant en deuxième année de médecine pourrait répondre ?

Question de Béotienne numéro 2: comment se fait-il que des médecins étrangers, non européens qui plus est, avec le risque qu'ils aient de faux diplômes comme les migrants ont de faux papiers, puissent actuellement exercer en France **sans autorisation d'exercice ?**

C'est une mise en danger délibérée d'autrui, non ?

Et le gouvernement, avec l'aide du Conseil de l'Ordre, va régulariser tout ce petit monde, censé vous soigner alors que nombre d'entre eux ne parlent pas bien voire pas du tout français ou avec un accent tel que personne ne comprend rien... Facile pour savoir de quoi l'on souffre et ce qu'il faut faire

ou ne pas faire...

Il en est de même dans tous les corps de métier. Même les « intellectuels » chers à [Laurent Alexandre](#) ne parlent pas tous bien français et nombre de collégiens sont bien embêtés pour comprendre leur prof de maths ou de physique...

Pendant ce temps, le gouvernement français encourage le peu d'élites qui nous reste à émigrer en République tchèque ou au Canada...

<https://resistancerepublicaine.com/2018/09/22/letat-francais-pousse-nos-jeunes-a-sexiler-en-republique-tcheque-ou-au-canada/>

Tant l'objectif de Grand Remplacement apparaît à l'oeil nu...

Dissolution du Conseil de l'Ordre, vite !

Macron, démission ! Vite !